



LES VOYAGES

La Libre



Milan & La Scala



La Libre Musique, du 21 au 24 octobre 2025




Preference

Preference Travel Team
Rue des Francs 79 bte 4 - 1040 Bruxelles
Tél : 02/647 30 00
Lic. A 1652

Le **théâtre de la Scala** est une légende. Construit en 1778, détruit dans un bombardement en 1943 et reconstruit à l'identique dès la fin de la guerre, il accueille les plus grandes créations lyriques du XIX^e s., de Rossini à Bellini, de Verdi à Puccini. C'est Giuseppe Verdi qui, en y donnant les premières de plusieurs grandes œuvres dès 1839, contribua à la renommée de la célèbre salle rouge et or. La Scala est aussi le fief des grandes familles milanaises qui, au fil du temps, ont décoré « leurs » loges.

La production moderne de **Rigoletto** conçue par Mario Martone veut récupérer la violence que Verdi avait en tête en mettant en musique l'histoire crue imaginée par Victor Hugo dans sa pièce « Le roi s'amuse ». L'opposition sociale sans médiation, terrain d'une révolte inévitable et aveugle entre le monde des riches et celui des pauvres ainsi que la complexité des sentiments du bouffon Rigoletto partagé entre la brutalité des farces de la cour et la tendresse paternelle, sont magnifiquement mis en scène par les décors pivotants de Margherita Palli. Quant à la distribution somptueuse, dirigée par Marco Armiliato, elle est dominée par le monumental Rigoletto d'Amartüvshin Enkhbath.

Milan, capitale de la Lombardie, c'est aussi un riche patrimoine architectural et culturel tel le Duomo, joyau gothique en marbre, les collections de peinture de la pinacothèque de la Brera, les réalisations de Bramante, grand architecte de la Renaissance et les maisons art Nouveau et art Déco de la bourgeoisie milanaise. Vous verrez le chef-d'œuvre de Léonard de Vinci, la Cène, une fresque minutieusement restaurée pendant plus de 20 ans. Vous prendrez de la hauteur en marchant sur les toits du Duomo et en dînant dans un restaurant réputé pour sa gastronomie.

Enfin, vous pourrez flâner dans le quartier des Navigli, le nouveau quartier en vogue. Afin de profiter pleinement de ce séjour, nous avons choisi un hôtel très confortable situé au cœur de Milan, près de la place du Duomo.

Les + de ce voyage :

- Des vols directs avec la compagnie ITA Airways.
- Le logement dans un hôtel 4* au centre de Milan à proximité du Duomo.
- Des places de 1^{ère} catégorie pour Rigoletto au Théâtre de la Scala.
- La visite exclusive de la Cène de Léonard de Vinci, patrimoine mondial de l'Unesco.
- Un dîner d'adieu dans un restaurant avec vue panoramique sur la ville
- Une balade dans le quartier bohème des Navigli.
- Le séjour en pension complète (excepté le dîner avant le spectacle).
- Un accompagnement professionnel et expérimenté de Bruxelles à Bruxelles.

Avantage : prix presto jusqu'au 15 mars (- 150 €)

VOTRE PROGRAMME

BRUXELLES → MILAN

MARDI 21 OCTOBRE

Envol direct le matin avec ITA Airways depuis Zaventem.

Arrivée en fin de matinée à l'aéroport de Milan Linate et transfert en car à l'hôtel.

Dépose des bagages puis visites à pied dans le centre historique de Milan.

Déjeuner dans un restaurant à proximité du Duomo.

L'après-midi, nous verrons le **Duomo**, chef-d'œuvre de l'architecture gothique flamboyante, construit entièrement en marbre, surmonté de la statue dorée de la Madonnina. Visite de l'intérieur, de la zone souterraine archéologique et des terrasses sur le toit de la cathédrale.

Commencée en 1386 à la demande de Gian Galeazzo Visconti, seigneur de Milan, la construction de la cathédrale, une de plus vastes églises au monde, ne fut achevée...qu'après la Deuxième Guerre mondiale. Mélange de styles gothique tardif, baroque et néogothique, sa façade grandiose multiplie les pinacles et les statues.

L'intérieur à 5 nefs surprend par sa verticalité tandis que depuis les toits de la cathédrale se dévoile une véritable assemblée céleste composée de statues et décors sculptés.



Le **musée dell'Opera del Duomo** logé dans les belles salles du Palais royal complète la visite en retraçant les différentes étapes de l'interminable construction du Duomo de 1386 à 1965. On y voit notamment une superbe maquette en bois (1509), les statues de la façade et le somptueux trésor.

Retour à l'hôtel. Dîner dans un restaurant proche de l'hôtel.

Nuitée à l'**hôtel The Square Milano 4***.

Petit déjeuner à l'hôtel.

Le matin départ en tramway vers l'**église San Ambrogio**, première basilique de la ville fondée par l'évêque Saint-Ambroise en 397.

Ce chef-d'œuvre de style romano-lombard (XI^e-XII^e s.), précédé d'un atrium à la manière d'un temple antique, renferme dans la crypte les tombes de Saint-Ambroise et de quelques rois d'Italie dont Pépin, le 2^e fils de Charlemagne. A l'intérieur, on admire les

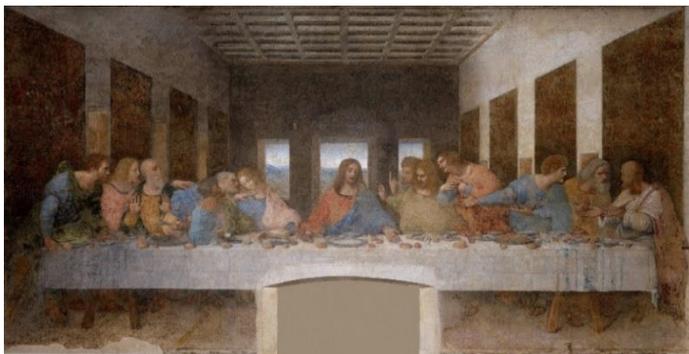


mosaïques paléochrétiennes (V^e s.) de la chapelle San Vittore in Ciel d'Oro et le paliotto, une pièce d'orfèvrerie carolingienne (835) qui recouvre le maître-autel.



Continuation vers l'**église Santa Maria delle Grazie** pour bénéficier d'une visite privée de la « Cène » de **Léonard de Vinci** dans le réfectoire du couvent dominicain.

De style gothique lombard, l'église a été remaniée en pur style Renaissance en 1492 par Bramante à la demande de Ludovic le More. L'architecte ajouta le grandiose dôme à 16 pans, l'harmonieux petit cloître et la sacristie. Le réfectoire du couvent annexe est orné de la célèbre peinture murale de Léonard de Vinci dont la minutieuse restauration a permis de retrouver les couleurs originales et de mettre en valeur la subtile perspective.



Déjeuner inclus dans un restaurant local.

L'après-midi, promenade à pied pour découvrir quelques lieux emblématiques de la **Mediolanum**, qui fut élevée au rang de capitale l'Empire romain en 292, puis un florissant centre de commerce dès le XII^e s. On passera par la **piazza degli Affari**, symbole contemporain de la finance milanaise, qui occupe le site d'un théâtre romain puis par la **piazza dei Mercanti**, ancien centre médiéval de Milan.

Sur la place des Affaires, s'opposent la façade monumentale en travertin du **Palazzo Mezzanotte** (1932), siège de la bourse et l'irrévérencieuse sculpture de **Maurizio Cattelan : L.O.V.E.** (2010).

La place des Marchands est l'unique témoignage de la ville médiévale. Le Palazzo della Ragione ou **Broletto**

Nuovo (1233), centre du pouvoir civil, la **Loggia degli Osii** (1316) de style gothique en marbre blanc et noir portant les blasons des six quartiers de la cité et la **Casa dei Panigarola** (XV^e s.) sont les vestiges de ce qui fut le centre judiciaire, administratif et marchand du Milan communal.

Nous découvrirons ensuite la **Galerie Victor-Emmanuel-II**, majestueux passage de verre et de fer construit en 1868 qui constitue avec ses magasins, ses cafés et ses restaurants, l'un des lieux les plus animés de Milan.

Enfin, **l'église San Bernardino alle Ossa** est connue pour abriter une chapelle aux murs couverts de crânes et d'ossements humains.



Après le dîner libre, départ à pied vers le **Théâtre de la Scala** pour assister à 20h à **l'opéra RIGOLETTO** de **Giuseppe Verdi**.

Le **Théâtre de la Scala** et sa célèbre salle rouge et or où se firent entendre les voix de la Tebaldi et de la Callas fut inauguré en 1778. Au-dessus de la scène se trouve un énorme lustre en cristal de Bohême composé de 383 ampoules.

Rigoletto : opéra en 3 actes, créé en 1851 au théâtre de la Fenice.

Direction musicale : Marco Armiliato

Régie : Mario Martone

Décors et mise en scène : Margherita Palli

Chœur et orchestre : Teatro alla Scala

Avec : Dmitry Korchak (Duc de Mantoue), Amartüvshin Enkhbat (Rigoletto),
Regula Mühlemann (Gilda), Gianluca Buratto (Sparafucile), Martina Belli (Maddalena).

Places de 1ère catégorie - durée 2h30 avec entractes.



Nuit à l'hôtel The Square Milano 4*.

Départ à pied ou en métro vers le **quartier de la Brera**, un des endroits les plus huppés de la ville.

Visite de la **Pinacoteca di Brera**, une des collections majeures de la peinture italienne, hébergée dans un palais du XVIII^e s.

La Pinacothèque, qui fut inaugurée en 1809 en présence de Napoléon, est mondialement connue pour la richesse de ses collections. Elle expose des chefs-d'œuvre de la Renaissance tels l'émouvante *Pietà* de Giovanni Bellini, le surprenant *Christ mort* de **Mantegna**, le délicat retable *Pala Montefeltro* de **Piero della Francesca**, le *Mariage de la Vierge* de **Raphaël**, tout empreint de la suavité de son maître **Le Pérugin**, ou encore le spectaculaire *Repas à Emmaüs* du **Caravage** qui annonce le mouvement baroque.



Ensuite promenade dans le Quadrilatère de la Mode en direction de la **Villa Necchi Campiglio**, une superbe villa art Déco des années 30 avec jardin et piscine, havre de luxe raffiné dessiné par Piero Portaluppi.

Outre le mobilier Art déco, vous y verrez la collection d'art de Guido Sforzi (1935-1975) qui réunit des œuvres de Picasso, de Fontana, de Modigliani, et de Matisse...



Déjeuner inclus.

L'après-midi, visite du **Palazzo Bagatti Valsecchi**, l'un des plus étonnants musées de Milan.

Construit sur le modèle des maisons patriciennes de la Renaissance, ce palais commandité par les frères Fausto et Giuseppe Bagatti Valsecchi en 1878, intègre leur riche collection de peintures et d'arts décoratifs de la Renaissance italienne qu'on découvre dans leurs appartements privés.

Ensuite, balade thématique sur le **thème Art nouveau** (appelé style Liberty en Italie) dans le **quartier de la Porta Venezia** (Casa Galimberti, Palazzo Castiglioni, Casa Guazzoni...).



Dîner d'adieu au restaurant Giacomo Arengario sis au dernier étage du musée Novecento, face au Duomo éclairé.



Nuit à l'hôtel The Square Milano 4*.

Petit déjeuner à l'hôtel et check-out. Départ de l'hôtel en car avec les bagages.

Visite du **cimetière monumental** (1866) où les monuments funéraires, comme la Tour de Babel, reflètent les lubies et le goût éclectique de la grande bourgeoisie milanaise. Certains monuments funéraires sont d'un réalisme saisissant comme le Saint-François parlant aux oiseaux.

Continuation en car vers le **quartier des Navigli**, nouveau quartier en vogue de Milan, situé autour de l'ancien port fluvial rénové à l'occasion de l'Exposition universelle de 2015.

Temps libre pour découvrir les Navigli.

Parmi les grands travaux d'urbanisme entrepris sous les Sforza au XV^e s., le creusement de canaux (navigli) a permis de faire de Milan un grand port fluvial relié au Pô et aux grands lacs. Le long du **Naviglio grande** et du **Naviglio Pavese**, c'est un autre visage de Milan qui se dévoile avec ses maisons aux façades colorées, passerelles enjambant les canaux, impasses, boutiques de brocanteurs, galeries d'art, bars et restaurants.



Déjeuner dans un restaurant local des Navigli.

En milieu d'après-midi, transfert en car vers l'aéroport de **Milan Linate**

Vol direct vers Bruxelles avec la compagnie ITA Airways.

Arrivée en soirée à Bruxelles.

- **FIN DU PROGRAMME** -

VOTRE HOTEL

THE SQUARE MILANO 4*

Très bien situé dans le centre de Milan, à 400 m du Duomo, cet hôtel occupe un immeuble Modern style. Il propose des chambres spacieuses, rénovées en un style contemporain élégant et raffiné. Un fabuleux buffet de petit déjeuner et une terrasse panoramique au bar-restaurant The Roof, idéale pour prendre l'apéritif, complètent l'agrément d'un séjour dans cet hôtel historique.



LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS.

PRIX PRESTO (RÉSERVATION JUSQU'AU 15/03/2025)

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : **2.595 €**

LE SUPPLÉMENT SINGLE EST DE : **650 €**

PRIX NORMAL (RÉSERVATION APRÈS LE 15/03/2025) :

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : **2.745 €**

LE SUPPLÉMENT SINGLE EST DE : **650 €**

CE PRIX COMPREND :

- ✍ Les vols directs internationaux A/R Bruxelles-Milan à bord de la compagnie ITA Airways.
- ✍ Les taxes d'aéroport (sous réserve de modification par la compagnie aérienne, à ce jour env. 61 €)
- ✍ Les transferts aéroport – hôtel et les visites du 4^e jour en car.
- ✍ Le forfait tram-métro 72 h en transports publics
- ✍ Le logement en chambre double DELUXE et petit déjeuner dans l'hôtel 4 *mentionné (ou similaire).
- ✍ Les repas avec les boissons incluses (eau, 1/4 vin, café ou thé) excepté le dîner du 2^e jour.
- ✍ Les visites prévues au programme.
- ✍ La représentation de Rigoletto au Théâtre de la Scala (places de 1^{ère} catégorie sous réserve de disponibilité).
- ✍ Les services d'un guide local parlant français
- ✍ L'accompagnement de Bruxelles à Bruxelles.
- ✍ Les attentions de la Libre.
- ✍

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✍ Les différents pourboires et les dépenses personnelles.
- ✍ Le dîner libre du 2^e jour.
- ✍ Les assurances avec « Explorassur ».
- ✍ Les frais des éventuels tests Covid (PCR, antigénique,...) exigés avant, pendant ou au retour du voyage par les autorités locales, compagnies aériennes et autres prestataires.

LES PRIX SONT CALCULÉS DE BONNE FOI SUR BASE DES TARIFS, TAUX DE CHANGE ET TVA EN DATE DU 21/01/2025

REMARQUES IMPORTANTES :

L'ORDRE DES VISITES PEUT ÊTRE MODIFIÉ EN FONCTION DES RÉSERVATIONS.

POUR PARTICIPER À CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ÊTRE EN POSSESSION DE LEUR CARTE D'IDENTITÉ. POUR LES AUTRES NATIONALITÉS, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.

LES VISITES SE FONT PRINCIPALEMENT À PIED ET EN TRAMWAYS OU MÉTRO. POUR LE BON DÉROULEMENT DU VOYAGE, NOUS DEMANDONS AUX PARTICIPANTS D'AVOIR UNE BONNE MOBILITÉ. LE NOMBRE DE PLACES DE SPECTACLE AU THÉÂTRE DE LA SCALA ÉTANT LIMITÉ, NOUS VOUS CONSEILLONS UNE INSCRIPTION RAPIDE.

A RENVOYER CHEZ : PREFERENCE - TRAVEL TEAM (LIC. A 1652)
RUE DES FRANCS, 79 BOÎTE 4 - 1040 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNÉ(E),

NOM : PRENOM :
ADRESSE :
N° POSTAL : LOCALITE :
TELEPHONE : GSM : FAX :
ADRESSE E-MAIL :

RÉSERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN RÉFÉRENCE

DONNÉES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LA CARTE D'IDENTITÉ)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)
DATE ET LIEU DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :
N° DE CARTE D'IDENTITÉ : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNÉES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LA CARTE IDENTITÉ)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)
DATE ET LIEU DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :
N° DE CARTE D'IDENTITÉ : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : DOUBLE À 1 LIT DOUBLE À 2 LITS DOUBLE À PARTAGER SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRÈS DE « XPLORASSUR »

ANNULATION (HORS EPIDEMIES) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIES* (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES) - PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

**Au vu de la situation actuelle, nous vous recommandons vivement une couverture EPIDEMIES*

- PRIX :**
- AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 15 MARS 2025 : 2.595 €**
 - A PARTIR DU 16/03, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **2.745 €**
 - LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **650 €**

TAXES D'AEROPORT INCLUSES - SOUS RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIENNE

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE À LA RÉSERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

SI VOUS SOUHAITEZ SOUSCRIRE À L'ASSURANCE, MERCI DE BIEN VOULOIR AJOUTER LE MONTANT DE LA PRIME D'ASSURANCE AUX 30% D'ACOMPTE.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR **LE 21 SEPTEMBRE 2025.**

PAIEMENTS :

- IBAN :** BE92 7440 6349 9223
- SWIFT/BIC :** KREDBEBB
- REFERENCE :** MILAN / D.3902

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CREDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTEES.

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAIT (DISPONIBLE À LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION À L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT À, LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
mail@gfg.be

Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE

CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.